



## Rupture conventionnel travail pour un cadre commercial en CDI

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
je souhaite arreter mon poste actuel comme cadre commercial en CDI et faire une rupture conventionnelle, comment dois je effectuer cette démarche? et évidemment aurais je les memes droit au chomage qu'un licenciement?  
merci  
salutations,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

je souhaite arreter mon poste actuel comme cadre commercial en CDI et faire une rupture conventionnelle, comment dois je effectuer cette démarche? et évidemment aurais je les memes droit au chomage qu'un licenciement?  
En avez vous parlé avec votre employeur car sans son accord la rupture conventionnelle ne sera pas possible?  
Si effectivement votre employeur accepte la procédure et que cette dernière est validée par l'inspection du travail alors oui vous aurez les mêmes droits qu'en cas de licenciement.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Comment se fais t'il que l'inspection du travail dois donner son avis ou approbation, s'il y a accord entre l'employeur et le salarié?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Tout simplement parce que cette formalité est prévue par la loi (art. L1237-14 du code du travail).  
La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) doit s'assurer du libre consentement des deux parties.

Cordialement